

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

46 francs pour 3 mois ;
82 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 31 juillet.

Le Précurseur donne les nouvelles
24 ou 30 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, rue du Garet, n° 5, au 2^e
PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

Il n'y a que des carlistes pénétrés de la nécessité providentielle de la légitimité et de la certitude d'une troisième restauration, qui puissent croire que la coalition que nous voyons aujourd'hui se former en Europe menace le trône de Louis-Philippe. Comme il est impossible à ce parti radoteur de se figurer que nous nous accoutumons à vivre sans Bourbons, il s' imagine que l'Europe va se mettre sous des drapeaux dès que sonnera l'heure de la majorité d'Henri V, et tout lui paraît un symptôme de guerre contre celui qui s'est emparé de l'héritage de l'enfant du miracle.

Mais c'est-là une de ces illusions que les hommes de sang-froid ne peuvent partager. Nous savons tous que la révolution de juillet fut accueillie avec un profond sentiment de répugnance et de chagrin par la sainte-alliance des rois. Nous savons que les rois, violemment irrités et affligés de la chute du principe de la légitimité dans un pays que l'Europe a l'habitude de suivre, restèrent un instant suspendus entre la colère et la crainte ; la colère contre le peuple révolutionnaire qui venait de se rendre coupable de ce nouvel attentat sur la royauté inviolable ; — la crainte de l'énergie guerrière que ce triomphe populaire pouvait inspirer à la nation française.

Aussi fut-on long-temps à hésiter, à peser les chances de la guerre, à discuter les conditions de la reconnaissance de Louis-Philippe. — Enfin Louis-Philippe fut reconnu : — l'avenir nous dira à quel prix.

Mais dès-lors la guerre contre le gouvernement français fut regardée comme invraisemblable par tous les esprits clairvoyants. La nomination de M. de Talleyrand fut à cet égard un événement décisif. —

Tout ce qui s'est passé depuis lors est une accumulation de preuves qui ne laissent rien à désirer.

Ainsi donc ceux qui s'effraient de l'idée d'une guerre prochaine contre Louis-Philippe sont dans une ignorance complète de l'état actuel des choses. Les souverains ne feront pas la guerre à Louis-Philippe, car ils le préfèrent de beaucoup à Charles X, soit pour l'habileté, soit pour le courage personnel, soit à cause du parti nombreux qu'il a su rallier à la pensée du 13 mars. Il est possible que dans les communications diplomatiques ils se permettent encore quelques menaces insolentes ; mais c'est uniquement pour obtenir de meilleures conditions de leur nouvel allié et parce qu'ils ont vu que ces menaces produisaient l'effet désiré. — Au fond, pas un d'eux ne songe à attaquer le trône de Louis-Philippe.

Il y a bien long-temps que nous avons prévu la coalition qui vient de se former au-dedans et au-dehors contre le principe de 89, et nous la prédisions depuis plus de cinq mois.

Il ne fallait pas être bien fin pour découvrir l'objet réel de la conférence de Londres. Cette conférence était un congrès où s'agitait la cause de nos libertés bien plus que la cause de l'indépendance Belge.

Le silence obstiné gardé sur la nature et les formes de notre intervention dans l'affaire de Pologne devait aussi faire présumer quel rôle on faisait prendre à la France dans ce drame déplorable.

Aujourd'hui, les renseignements donnés par la *Gazette d'Augsbourg* sur l'adhésion formelle de Louis-Philippe aux protocoles de la diète germanique complètent tout ce qu'il était nécessaire de savoir sur les conditions auxquelles la reconnaissance du nouveau gouvernement a été consentie.

Si la guerre éclate, ce sera entre tous les rois d'un côté et la France de l'autre ; mais la sainte-alliance ne se lèvera pas contre le 13 mars, qui est son allié.

EN QUOI LES DISCUSSIONS DE LA PRESSE SONT DES PROVOCATIONS
À LA RÉVOLTE.

Il n'est pas étonnant que la liberté de la presse soit, de toutes les libertés, celle qu'on déteste le plus à Francfort, à Vienne, à Berlin, à St-Petersbourg, et même dans un petit coin de cette capitale qui, il y a deux ans, jour pour jour, se donnait le passe-temps de chasser du Louvre et des Tuileries la monarchie dite de quatorze siècles. La liberté de la presse sera nécessairement haïe pendant très long-temps encore, dans notre vieille Europe, par quiconque y exercera le pouvoir, même dans les gouvernements constitutionnels. Nous répétons que cela ne nous étonne point. Seulement, nous croyons que généralement les princes, les ministres, les préfets, les gouverneurs militaires, les procureurs-généraux, les gens de la prétendue bonne compagnie et autres ennemis de la liberté de la presse ne se rendent pas tout-à-fait compte des motifs de l'aversion qu'ils éprouvent pour elle. Nous allons nous efforcer de leur expliquer cette haine et de prouver qu'elle est assez dans la nature des choses.

Toutes les expériences qu'on a faites depuis quarante ans pour étendre ou restreindre alternativement les diverses libertés réclamées par la France de 89 ont appris que la liberté de la presse est la seule qu'il soit impossible de restreindre avec efficacité. Elle est la seule pour laquelle il n'y ait pas de milieu entre exister ou n'exister pas. Du moment qu'on n'est plus assez fort pour la retenir par le frein de la censure préalable, les autres entraves préventives, telles que cautionnement, frais de timbre, saisies arbitraires et multipliées deviennent des empêchemens tout-à-fait impuissans.

Ainsi, par exemple, vous craignez les libertés électorales ; vous les bornez à 80 mille ou à 200 mille citoyens ;

Vous prévoyez les nombreuses résistances que rencontrerait votre autorité si les maires et les administrations municipales étaient à la nomination des communes ; vous faites une loi qui laisse à la couronne le choix des maires et des conseils-généraux de départemens et qui même l'autorise à suspendre au besoin toute institution municipale dans certaines localités.

Une grande capitale telle que Paris vous paraîtrait fort difficile à conduire avec des magistrats et une police à elle ; vous promettez une loi toute spéciale pour organiser la ville de Paris, et cette loi vous ne la faites pas.

La publicité des débats des chambres aurait à vos yeux des inconvéniens si le public y était admis en assez grand nombre pour y représenter l'opinion extérieure ; vous réservez au public de petites souricières appelées tribunes, et vous voilà rassurés.

La garde nationale vous ferait trembler si elle nommait tous ses officiers sans exception et ne dépendait que d'autorités municipales élues par le peuple ; vous vous réservez la nomination des chefs et le droit de dissoudre la garde nationale là où elle ne partage pas les passions du gouvernement, et vous êtes maîtres.

La liberté des théâtres est illimitée, il n'y a plus de censure dramatique ; oui, mais dans les 45 mille lois de l'empire et de la restauration, dans les 80 mille réglemens de police révolutionnaire et de police d'ancien régime qui sont mangés aux vers dans vos archives, vous trouvez toujours quelque expédient pour empêcher que telle pièce qui vous déplairait ne soit jouée ; on ne peut donc pas vous jouer malgré vous.

Vous avez des collèges électoraux et des assemblées législatives, qui sont censés la représentation permanente du pays : c'est à merveille ; mais les convocations de ces collèges et de ces chambres ne sont pas périodiques, bien moins encore sont-elles spontanées. A la couronne seule appartient le droit de convoquer et de dissoudre : vous n'avez donc de députés et d'électeurs que quand il plaît à la couronne.

Vous êtes une société policée et civilisée, vous avez d'innombrables droits civils, votre liberté individuelle est sacrée, votre domicile est inviolable, vous avez la liberté de conscience la plus entière ; mais, d'un autre côté il est écrit : Tu ne voyageras pas sans passe-port ; tu seras interrogé, visité et fouillé sur la grande route par le premier gendarme à qui ton visage ne plaira pas ; tu seras arrêté chez toi, chez ton ami, ou sur la place publique, et tu seras détenu trois mois, six mois sans jugement, s'il plaît à un juge d'instruction ou à un préfet de police de décerner un mandat contre toi. Enfin, tu pourras renier Dieu, mais non pas en inventer un et te faire saint-simonien ; et si toi vingt-et-unème tu es surpris en quelque lieu que ce soit, causant de politique et délibérant, à moins que ce ne soit pour féliciter le gouvernement de la découverte de quelque nouveau moyen de violer la loi légalement, tu seras passible de la peine capitale.

On ne finirait pas si on voulait nombrer toutes les garanties, toutes les libertés que possède notre pays et qu'on détruit ou suspend avec un *sauf*, un *si*, un *mais*, sans que le bon public français, façonné pendant quinze ans au joug de Napoléon et dressé aux déceptions de la légitimité, y trouve à redire. Une seule liberté échappe, c'est la liberté de la presse. On a beau se confondre en inventions pour trouver quelque chose qui remplace la censure ; une fois la censure vaincue, et elle a été vaincue sans retour en juillet 1830, il en faut prendre son parti, la liberté de la presse existe ; il n'y a procès, emprisonnement, saisie, tracasserie qui tienne. Le procureur du roi y perd sa faconde, et l'huissier son grimoire. L'entrave du cautionnement, le fardeau du timbre et des frais de poste ne préviennent aucune des hardiesses de l'écrivain, pour peu qu'il ait de tact et d'habitude de la guerre de plume. On dit tout ce qu'on veut en dépit de ceux qui voudraient qu'on ne pût ni parler ni écrire, et la vérité une fois dite arrive non pas seulement aux trois à quatre cents députés faiseurs de lois ni aux cent quatre-vingt ou deux cent mille électeurs chargés de faire des députés, mais à tout le monde sans exception ; au premier qui sait lire et qui peut avec un sou acheter la feuille des mains du crieur. Or, de gens qui savent lire, il y en a déjà quelques millions en France, malgré l'habileté restrictive des politiques doctrinaires et la science des frères ignorans leurs dignes prédécesseurs.

C'est-là le grand crime de la presse, c'est de parler non-seulement au député, à l'éligible, à l'électeur, mais à celui qui n'a point de droits politiques, qui ne paie aucun cens, au prolétaire, à l'ouvrier, au soldat, à l'étudiant, au paysan,

à quiconque sait lire, et même à celui qui veut prêter l'oreille à la lecture de son voisin. Vainement vous aurez restreint à cent ou deux cent mille citoyens les droits électoraux, la presse fait appel aux consciences, aux lumières, aux instincts, aux sentimens de tous. Aussi le pouvoir prétend-il la rendre comptable de tous les mouvemens désordonnés qui peuvent survenir au sein des masses privées de droits politiques. « C'est vous, dit-il aux écrivains, ce sont vos discours, vos plaintes éternelles, vos accusations, vos harcellemens quotidiens, qui déconsidèrent le pouvoir et le font tomber dans le mépris et la haine du peuple, qui croit pouvoir un beau jour achever à coups de pavé et de fusil les doctrines et les institutions que vous avez décriées pendant des années... »

Il y a du vrai dans cela ; mais comment en serait-il autrement ? A moins de donner des droits politiques à tous ceux qui savent lire, ou d'interdire la lecture des feuilles quotidiennes à ceux qui n'ont pas de droits politiques, la liberté de la presse sera toujours trop forte en raison de la faiblesse des autres libertés que la restriction peut atteindre, ou celles-ci seront trop restreintes en raison de l'immense quantité de passions, d'intérêts et de besoins politiques éveillés ou soutenus par les discussions de la presse. Étendez les droits politiques ou restreignez le champ des discussions de la presse. Dans l'état actuel des institutions il y a désharmonie complète. Si l'on peut trop par la presse, c'est qu'on ne peut pas assez par les autres institutions. Or, il est assez prouvé qu'on ne peut ajouter aucune restriction nouvelle à la presse, à moins de rétablir la censure. Que faire donc ? la chose du monde la plus simple : généraliser les droits politiques, bien loin de les vouloir concentrer plus loin du peuple qu'ils ne le sont encore. On ne rétablira l'équilibre entre la puissance de la presse et celle des autres institutions que par ce moyen.

On croit faire peser sur la presse une accusation bien redoutable, quand on lui dit que son opposition est extra-parlementaire, c'est-à-dire qu'elle fait appel à des forces qui ne sont pas classées, définies et armées par la constitution. Eh quoi ! si la presse ne devait réclamer aucune amélioration, à moins de pouvoir indiquer les procédés constitutionnels qui peuvent réaliser cette amélioration, elle serait donc condamnée à ne s'adresser qu'à la classe peu nombreuse qui a des droits politiques ? On serait censé toujours parler aux deux cent mille électeurs, ou aux députés, ou aux membres de la chambre des pairs, qui seuls ont action dans la confection des lois, et qui font et défont les ministères en concourant à déterminer les vicissitudes de la majorité. A ce compte, en effet, les prédications de la presse ne seraient pas dangereuses, elles ne feraient pas de révolutions.

Les députés, dans la situation, par exemple, où nous nous trouvons, vous répondraient : « Nous sommes prorogés ou dissous, la couronne seule peut nous appeler à délibérer, et, tant qu'elle ne nous convoque pas, nous ne sommes pas plus que vous. » Les électeurs diraient : « Nous ! nous sommes aux ordres du préfet. Nous ne pouvons nous assembler sans son ordre, et puis nos députés ne sont-ils pas nommés pour cinq ans ? ne sont-ils pas en ce moment dispersés, attendant que la volonté de la couronne les rappelle ? n'ont-ils pas d'ailleurs protesté contre toute prétention qui tendrait à les lier à notre opinion par des mandats impératifs ? Aux prochaines élections générales, dans quatre ans, dans trois ans, nous verrons !... » Ne voilà-t-il pas un pays bien représenté, bien défendu quand l'ennemi est à ses portes ? N'est-ce pas le cas de taire la vérité jusqu'aux prochaines élections générales ?

Nous dira-t-on qu'à défaut des chambres et des collèges électoraux, il faut en appeler à la garde nationale, aux électeurs municipaux, aux citoyens inscrits sur la liste du jury, et les inviter à adresser leurs représentations à la couronne ? Mais la constitution attribue-t-elle aux citoyens le droit des représentations collectives adressées à la couronne ? Pouvons-nous, comme à Birmingham et à Manchester, nous assembler au nombre de deux cent mille et demander la réforme des lois électorales ? Trouverons-nous, comme à Londres, une taverne, un club où une protestation vigoureuse contre les insolences de la diète de Francfort puisse être déposée, et que les citoyens viennent paisiblement signer le parapluie à la main ? Non ; il faudrait commencer par se loger militairement dans la taverne, s'y retrancher, percer les murailles de créneaux, et se disposer à y recevoir un siège en règle ; tant la liberté est déjà entrée dans les mœurs du pouvoir. Dans cette impuissance absolue où sont les citoyens d'entrer en communication avec le gouvernement de leur choix (MIRABILE DICTU !), il ne reste plus à la liberté menacée que l'appel public fait à un meilleur avenir par la presse et l'espèce de sauve-qui-peut adressé quotidiennement par elle à ceux qui, n'ayant pas de droits politiques à exercer, ont pourtant une vie et des convictions politiques à défendre contre les huit cent mille baïonnettes de la coalition absolutiste.

On dit que ces appels, ces avertissemens de la presse équivalent à une provocation à l'insurrection. Provocation directe, non ; mais indirecte, éloignée, on l'établirait peut-être avec un peu de l'habileté de MM. les faiseurs de réquisitoires. Si cela est, si la presse ne peut réellement discuter sans provoquer à des révoltes éloignées, c'est la faute des institutions et non de ceux qu'elles régissent ; c'est la destination inévitable de la liberté de la presse toutes les fois qu'elle

existe réellement au milieu d'autres libertés qui ne sont qu'apparentes. La presse, sous la restauration, n'eut point d'autre rôle, quoi qu'on en dise; c'est parce qu'elle s'adressait à tout le monde, dans un pays où le petit nombre seulement avait des droits politiques, que la révolution de juillet éclata, si soudaine, si unanime, si puissante, le jour où le gouvernement voulut encore restreindre les droits politiques de la minorité imperceptible qui les possédait, et ôter à la généralité les compensations qu'elle trouvait dans les entretiens de la presse. La presse avait préparé les esprits à saisir l'instant où la révolte serait un devoir en même temps qu'une nécessité de salut; et c'est ce qu'elle fait encore, assurée qu'elle est de triompher de toutes les inventions restrictives de la faction doctrinaire: c'est au gouvernement à éviter les entreprises quidonneraient raison à la presse contre lui. La presse dit la vérité; si elle mentait, elle ne serait pas dangereuse. Les gouvernements ne périssent jamais par le mensonge, a dit avec beaucoup de raison M. Royer-Collard; c'est la vérité seule qui les tue, et l'histoire est là pour le prouver. (National.)

On lit dans le Temps :

Le second jour de l'anniversaire s'achève incognito, comme le premier. Des courses et des joutes auxquelles assistaient les curieux d'habitude, des mâts de cocagne; des spectacles, représentation banale de sentimens que l'on trouve à tous les coins de rues ou sur toutes les enseignes; l'absence de tout souvenir national: voilà pour la fête. Les magasins ouverts, les rues, les boulevards peu fréquentés, par un beau soleil; nulle part cette foule animée qui jouit d'un triomphe ou d'une espérance; l'indifférence sur tous les visages, le regret dans tous les esprits: voilà pour le peuple.

Nous l'aimons mieux ainsi. L'indifférence de la population parisienne à ces parodies que l'on voudrait nous faire prendre pour des solennités civiques, montre son bon sens et sa moralité. On la jugeait donc descendue bien bas, qu'elle dût se réjouir à des distributions de comestibles ou à des farces de carrefour. Mais les Parisiens, que le pouvoir n'a pas dérangés pour honorer les hommes de juillet, ne quittent pas leurs affaires pour s'extasier devant des bateleurs; ils ont l'enthousiasme des grandes choses; ils courent aux élections ou aux barricades, quand il s'agit de renverser une dynastie parjure; ils montent en masse au Panthéon pour y graver les noms des victimes; ils assistent à la fondation d'un monument utile; ils marchent à leur rang dans la garde nationale pour réprimer une émeute ou pour déployer les forces de la cité; ils ne courent pas les rues comme des esclaves romains, pour voir des baladins choquer d'une pointe émoussée une armure de carton.

Faites-nous des cérémonies qui soient dignes de l'époque, de leur objet et des spectateurs, l'auditoire n'y manquera pas ni l'enthousiasme. La France est une nation sérieuse qui se passionne encore pour des illusions quand elles ont quelque noblesse; pour la gloire, pour la liberté, pour la civilisation; mais il faut que les illusions soient nobles, et que huit cent mille âmes ne soient pas convoquées pour jouer aux noix ou pour voir grimper à des mâts de cocagne. N'est-ce pas afficher un profond mépris pour la nation que de la traiter de la sorte? Et comment envisager sans douleur une révolution qui se traîne dans ces déplorables résultats?

Il ne faut pas demander quelle a été la pensée de tous ceux qui, comme nous, ont parcouru aujourd'hui la capitale. Dans un siècle aussi positif, il n'est personne, depuis le grand seigneur jusqu'à l'artisan, qui ne se pose cette terrible question: « Qu'avons-nous gagné à la révolution de juillet?

Qui a gagné en effet à la révolution? Ce n'est pas le peuple, dont la misère s'est accrue, et que les aumônes du gouvernement n'ont pas toujours sauvé de l'oisiveté et de la faim; ce n'est pas le commerce, à qui les débouchés sont fermés par l'anarchie et par l'attitude menaçante de l'étranger; ce n'est pas l'industrie, qui produit peu ou ne produit plus; ce n'est pas le crédit, découragé dans son essor; ce ne sont pas les arts, qui mendient ou meurent dans les convulsions; ce n'est pas la liberté, également poursuivie par les excès des partis et par ceux du pouvoir; ce n'est pas le pouvoir; qui est réduit à chercher la force dans l'arbitraire; ce n'est pas la presse, qui vient d'essuyer plus de mille procès en deux ans; ce ne sont pas les chambres, annulées par le ministère et fatiguées de débats scandaleux; ce n'est pas même le roi, qui se trouve peut-être plus riche, mais qui certes n'est ni plus considéré ni plus heureux que le duc d'Orléans; enfin ce n'est pas la France, déchirée au dedans par les factions, insultée ou jouée au-dehors par la sainte-alliance.

Ainsi le sang de tant de braves gens a été versé en vain: nous ne jouissons pas de leur ouvrage. La France n'a grandi qu'à ses propres yeux; pour les rois, c'est toujours la France du traité de Vienne.

La Gazette d'Augsbourg annonce que le cabinet français est parfaitement d'accord avec la diète.

La diète fait avancer des troupes qui serreront de près nos frontières.

Mais pourquoi donc nos ministres prendraient-ils quelques mesures?... Si la Gazette d'Augsbourg avait dit faux, ils le feraient peut-être; mais si elle a dit vrai, pourquoi s'inquiéter puisqu'on est d'accord?

Assurément le pouvoir nous a prouvé combien il aime la liberté. Il nous prouve chaque jour son attachement à la révolution; depuis l'état de siège il ne peut rester aucun doute sur son respect pour la légalité.

Pourquoi donc s'émouvoir des mouvemens de troupes étrangères et de leur approche?

N'a-t-on pas publié que le ministère ne connaissait que des rois et pas de peuples?

N'a-t-on pas proclamé que l'intervention de l'Autriche et

de la Prusse dans la Hesse, la Bavière, le duché de Bade, etc., n'était qu'une mesure de police?

L'intervention de notre armée en Belgique, sur la demande de Léopold, n'a-t-elle pas établi que les rois sont dans la stricte obligation de se porter secours mutuellement?

Eh bien! que la presse soit trop mutine, l'opposition trop bruyante et trop hostile, que des mouvemens désordonnés aient lieu encore en France, pourquoi, si les forces militaires ne suffisent pas à tout comprimer, ne ferait-on pas peur des forces étrangères?

Qu'ont à perdre les rois dans tout cela, je vous prie? et si les rois n'ont rien à perdre, de quoi donc se mêlent les peuples?

Ce sont là, nous le savons, des raisonnemens de courtisans. Peut-être même cette manière d'envisager la question est-elle partagée par d'autres personnes... Il n'y a qu'un malheur, c'est que cette façon de voir, bonne tout au plus pour la restauration, est naïve pour la quasi.

Celle-ci sera la première punie, et quelles que soient les espérances contraires, quelles que soient les notes secrètes, la légitimité seule aura raison devant l'étranger....

Il n'y a donc que deux rôles à jouer pour la quasi!

Combattre ou se mettre d'accord.

Où en est-on?

(Tribune.)

Le télégraphe de Bayonne a transmis en deux fois les nouvelles suivantes:

Bayonne, 27 juillet, 4 heures du soir.

A M. le ministre de la marine.

Neuf bataillons de don Pedro, dont un de vétérans, ont été formés à Oporto.

3,600 hommes de troupes de don Pedro ont enlevé, le 10, les positions des troupes de don Miguel.

Un bataillon de ces dernières s'est réuni aux premières et a marché sur Azurard avec eux; cette colonne a 9 pièces d'artillerie.

Le même jour, une colonne de 2,400 hommes de don Pedro a marché sur Braga, où elle est entrée le 15. Elle avait été renforcée dans sa marche par les constitutionnels. Cette colonne marche sans artillerie.

Ponte-de-Lima était occupé, le 17, par 300 hommes de don Pedro. Beaucoup d'émigrés portugais sont arrivés à Tuy en Galice.

On croit que les troupes de don Pedro occuperont Lisbonne le 18.

On dit que don Miguel opère déjà sa retraite sur l'Espagne.

Ces nouvelles sont datées du 18, de Vigo en Galice, et sont de la plus grande authenticité.

(Messe.)

Une lettre de Fribourg (Bade), en date du 24 juillet, annonce qu'une grande assemblée populaire sera tenue le 29 de ce mois, dans la forêt Noire. De nombreux représentans de divers pays de l'Allemagne s'y rendront pour signer une protestation contre les résolutions de la diète. Les citoyens qui ont résolu d'assister à cette assemblée, paraissent résignés à tous les sacrifices. (Messenger.)

L'ordonnance du roi, que nous publions ci-dessous, parle bien de la réorganisation de la garde nationale de Lyon; mais elle ne dit rien des gardes nationales des communes de la Guillotière et de la Croix-Rousse. Nous espérons qu'on expliquera ce silence singulier.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

RÉORGANISATION

DE LA GARDE NATIONALE.

ORDONNANCE DU ROI.

Louis-Philippe, roi des Français,

A tous présens et à venir, salut:

Vu l'article 5 de la loi du 22 mars 1831;

Vu notre ordonnance, en date du 27 novembre même année, portant dissolution de la garde nationale de la ville de Lyon;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Il sera immédiatement procédé à la réorganisation de la garde nationale dans la circonscription municipale de la ville de Lyon, département du Rhône.

ART. II.

Notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance. Donné au palais de St-Cloud, le 6 juillet 1832.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi:

Le pair de France, ministre secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur,

Signé MONTALIVET.

Pour ampliation:

Le conseiller-d'Etat, secrétaire-général du ministre de l'intérieur, Signé DIDIER.

Pour copie conforme:

Le préfet du Rhône,

GASPARIN.

EXTRAIT des Registres des Arrêts du Préfet du département du Rhône.

Le préfet du Rhône,

Vu l'ordonnance du 6 juillet courant qui prononce la réorganisation de la garde nationale de Lyon;

Vu la loi du 22 mars 1831;

Vu les instructions ministérielles et notamment celles du 9 de ce mois;

Considérant que la première opération à faire pour parvenir à la réorganisation de la garde nationale, est le recen-

sement exact de tous les citoyens qui doivent en faire partie, la formation des contrôles d'activité et de réserve, et leur division en compagnies;

Que ce n'est qu'après cette première opération qu'il sera possible de déterminer la nouvelle circonscription des bataillons;

Que celle des légions dépend d'une ordonnance du roi, qui ne pourra être demandée que lorsqu'on connaîtra le nombre des bataillons;

Que, quant aux armes spéciales, la formation d'un corps de cavalerie est rendue facultative par l'art. 36 de la loi du 22 mars, dès qu'elle est jugée utile au service, et qu'au moins dix gardes nationaux se sont engagés à s'équiper à leurs frais, et à entretenir chacun un cheval.

Que, quant à l'artillerie, elle ne peut être formée qu'en vertu d'une ordonnance du roi, qu'il y aura lieu de solliciter.

Arrête:

ARTICLE PREMIER.

M. le maire de Lyon dressera, sans délai, et conformément à l'art. 14 de la loi du 22 mars 1831, la liste de recensement de tous les citoyens appelés au service de la garde nationale.

ART. II.

Le conseil municipal sera, immédiatement après la liste du recensement terminée, convoqué à l'effet de procéder, suivant l'article 15 de ladite loi, à l'organisation du conseil de recensement qui, aux termes des articles 16, 19 et 32, devront reviser cette liste, établir le registre-matricule de tous les citoyens qui doivent faire partie de la garde nationale, former les contrôles du service ordinaire et de la réserve, diviser en compagnies les citoyens inscrits sur le contrôle du service actif, enfin, fixer la circonscription territoriale de chaque compagnie.

ART. III.

M. le maire de Lyon est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel de la Préfecture, à Lyon, le 18 juillet 1832. GASPARIN.

Le maire de la ville de Lyon

A l'honneur de prévenir ses concitoyens que le recensement prescrit pour la réorganisation de la garde nationale est commencé depuis le 25 de ce mois, et qu'il se continue avec activité.

Il espère que les personnes chargées de cette opération trouveront, comme par le passé, auprès des habitans de cette ville, tous les renseignemens qui peuvent leur être nécessaires.

Fait à Lyon, à l'Hôtel-de-Ville, le 30 juillet 1832.

Le maire de la ville de Lyon,

PRUNETTE.

PARIS, 29 juillet 1832.

(Correspond. particulière du PRÉCURSEUR.)

La revue que le roi passe en ce moment est favorisée par un tems magnifique. La garde nationale est loin d'y être au complet, la plupart des compagnies du centre n'ont qu'un peloton, et tous les pelotons n'ont pas trois files. Les compagnies de grenadiers et de voltigeurs sont plus nombreuses. Mais en tout il n'y pas plus de 15 à 18,000 hommes présents par légion. Les régimens de ligne, infanterie et cavalerie, sont magnifiques de tenue.

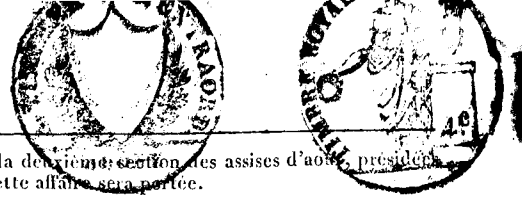
Le duc d'Orléans, en habit de lieutenant-général, est à la tête d'une légion. Nous n'avions pas appris que Son Altesse royale eût été promue à ce nouveau grade. On parle de l'élever assez promptement à celui de maréchal de France, pour que, si un cas de guerre survenait, le prince fût en mesure de commander une des armées qu'il faudrait mettre en mouvement, tandis que son père se mettrait à la tête de l'autre.

Jusqu'à présent la célébration des fêtes de juillet a été assez triste. Les Champs-Élysées, délicieusement illuminés hier, n'avaient pas réuni un très-grand nombre de promeneurs. Les Tuileries, le ministère des finances, celui de la marine, la Légion-d'Honneur, les casernes étaient restés dans l'ombre. Peut-être que ce soir les démonstrations seront moins mesquines.

— On se douterait peu à quelle bourse la duchesse de Berry paraît avoir recouru pour payer une partie des frais de ses folles expéditions dans le Midi et la Vendée. On nous assure que le duc de Brunswick, chassé de ses Etats, comme on s'en souvient, peu de semaines après la révolution de juillet, dont il avait été témoin à Paris, s'est considérablement obéré pour défendre l'héroïne de la légitimité chassée, et que S. A. R. allemande est en ce moment-ci plongée dans de grands embarras pécuniaires... Le duc Charles de Brunswick est en ce moment à Paris, ou du moins il s'y trouvait il y a peu de jours.

— D'après des correspondances d'Italie, le gouvernement papal serait menacé d'une prochaine commotion. Une révolte a eu lieu à Castello dans l'Ombrie. Les Marches sont infestées de brigands qui rançonnent impitoyablement tous ceux qu'ils accusent d'être les ennemis du gouvernement, et ce dernier ne peut empêcher ces déprédations commises en son nom, mais contre lesquelles les populations finiront par organiser une résistance qui pourra s'étendre plus loin.

— Il est positif qu'un camp de plusieurs divisions va être formé sur la frontière de l'Est, depuis Sedan jusqu'à Colmar. Le maréchal Gérard doit partir dans très-peu de jours pour s'occuper de concentrer sur ces points les régimens qui formaient son armée du Nord. Des forces seront en même temps rapprochées de la frontière belge pour le cas d'une invasion du roi de Hollande dans la partie séparée de ses anciens Etats.



— Quoique le choléra n'ait point encore quitté Paris, quelques maires se sont crus autorisés à disposer d'une partie des sommes affectées aux soins à donner aux malades indigents. Dans un arrondissement de Paris, le reliquat d'un indigentement fait dans ce but a été réparti, comme gratification, entre les employés du bureau de bienfaisance qu'on dissolvait.

— Selon le *Globe* anglais, la réponse transmise par le roi Guillaume aux dernières notes de la conférence serait un acquiescement complet aux 24 articles. Cette nouvelle mérite confirmation.

— Les nouvelles données aujourd'hui par les journaux anglais sur l'expédition de don Pedro, sont moins récentes que celles reçues hier à Paris par Bayonne.

— Les journaux allemands annoncent contrairement aux assertions des feuilles ministérielles de Paris, que pas une seule compagnie des troupes envoyées dans le cercle du Rhin n'en a été retirée, et que si le gouvernement français se vante d'avoir obtenu qu'il ne fût point formé de camp à Kaiserslautern, c'est que jamais le projet d'un camp sur ce point n'avait été sérieusement formé.

Nantes, 27 juillet.

Le maréchal-de-camp Dermoncourt est arrivé hier soir de sa tournée dans l'arrondissement de Machecoul. Il a découvert une correspondance de chefs légitimistes assez intéressante. Partout il a pris les mesures les plus propres à faire cesser la révolte; il a obtenu de bons résultats.

CHOLÉRA-MORBUS.

DERNIER BULLETIN OFFICIEL SANITAIRE DE PARIS, 27 JUILLET.

Décès dans les hôpitaux, hospices, etc.	15
A domicile.	38
Total.	53
Diminution sur le chiffre d'hier.	1
Malades admis dans les hôpitaux.	25
Sortis guéris.	30
Morts par d'autres maladies.	21
Chiffre du jour correspondant de l'année dernière (17 juillet 1851).	55

NOUVELLES.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui un rapport de M. de Montalivet au roi, dans lequel le ministre propose à S. M. d'accorder aux citoyens de plusieurs départements les récompenses dues aux services que ces citoyens ont rendus pendant les mémorables journées de juillet. Ce rapport est suivi d'une ordonnance du roi qui fait droit à cette proposition, et, en conséquence, accorde ces glorieuses récompenses aux braves défenseurs de nos libertés.

— M. le maréchal Soult est arrivé à 5 heures du soir. (Débats.)

— On lit dans une lettre de Madrid, 19 juillet :
« Les bruits qui ont circulé au sujet de l'alliance de la fille aînée de notre roi avec le duc de Montpensier ont éveillé, dit-on, l'ambition de la Russie qui aurait de suite passé des instructions à l'ambassadeur moscovite près de notre cour, M. d'Oubril, pour qu'il eût à s'accorder avec le nonce du saint-siège, afin d'entamer des négociations au sujet du mariage du fils cadet de l'empereur Nicolas avec l'héritière du trône d'Espagne, en assurant d'avance que l'autocrate aplanira au besoin toutes les difficultés qui pourraient s'élever au sujet de la nouvelle loi anti-salique, et en s'appuyant sur le crédit de la cour de Rome pour éviter les objections sur la religion du prince, qui, comme on sait, n'est point catholique, circonstance exigée comme indispensable par la cour d'Espagne. Le prince russe dont il est question s'appelle Constantin, né en 1827, notre infante Isabelle, née en 1850.

— Une dépêche du capitaine-général don Juan annonce que la nouvelle du débarquement de don Pedro a produit à Badajoz une sensation si forte, qu'il a été pendant quelque temps sans savoir quel en serait le résultat, ni ce qu'il devait faire. C'est peut-être à son irrésolution, qui ne lui a pas permis de prendre aucune mesure menaçante, qu'il doit que la tranquillité n'a pas été troublée. (Nouvelles.)

— La *Gazette d'Augsbourg* revenant à la charge avec la plus étrange assurance, s'efforce de persuader à ses lecteurs que le gouvernement français a réellement encouragé les mesures votées par la diète germanique, et que les dénégations du *Moniteur* ne méritent aucune confiance. Si l'on ne savait pas jusqu'où peut aller l'égarement de l'esprit de parti, on s'étonnerait de voir des journaux français accueillir avec empressement une assertion, dont au surplus la source reste cachée, et lui accorder plus de poids qu'à nos démentis francs et directs. A défaut d'un sentiment patriotique, le plus simple bon sens devrait indiquer aux feuilles de l'opposition que les articles de la *Gazette d'Augsbourg* se rattachent à une tactique dont, involontairement, sans doute, elles se rendent les auxiliaires par leur crédulité apparente ou réelle. Nous nous bornons, quant à nous, à déclarer de la manière la plus positive que tout est controuvé dans le dernier article de la *Gazette bavaroise*, aussi bien que dans ceux qu'elle a précédemment publiés sur le même sujet. (Moniteur.)

— Nous savions déjà depuis plusieurs jours qu'un officier de la compagnie sarda en garnison à Yenne (Savoie) avait eu l'imprudence de se présenter au fort de Pierre-Châtel, en habit bourgeois, sans se faire connaître, et qu'il avait demandé à visiter le fort; il était accompagné d'un habitant d'Yenne, dont le frère tient la cantine. Son accent piémontais avait bientôt rendu toute dissimulation vaine; et comme il s'était donné comme bourgeois d'Yenne, ce mensonge a inspiré des défiances et il a été arrêté. Le commandant du fort l'a fait mettre aux arrêts sous la garde d'un factionnaire; il en a référé au général commandant la division qui a approuvé cette conduite prudente. On attend des éclaircissements.

Nous connaissons ce fait, mais nous n'avions pas voulu le publier jusqu'à ce que la décision du général Delort fût connue, parce que nous craignons d'aggraver la situation d'un homme dont la conduite est regardée à Yenne comme le résultat d'une imprudence plutôt que comme un acte d'espion; et comme en Savoie on n'aime pas passionnément les Piémontais, son aventure est pour les habitants d'Yenne un sujet de risée.

Un journal ajoute qu'un fait semblable aurait eu lieu au fort de l'Ecluse. Cette coïncidence deviendrait plus grave; mais nous n'avons rien appris qui justifiait ce bruit. (Courrier de l'Ain.)

— Un ordre du jour de la division confirme ce que nous avons dit au sujet de l'arrestation d'un officier sarda déguisé qui s'était introduit au fort de Pierre-Châtel. Ce n'est point au fort l'Ecluse qu'un autre officier étranger a été surpris, mais bien au fort Barraux. Deux officiers du 15^e de ligne ayant manqué à leurs devoirs et aux règlements militaires en introduisant au fort Barraux cet officier piémontais habillé en bourgeois et sous un nom supposé, viennent de rentrer à Grenoble pour y subir la punition qui leur a été infligée.

Le lieutenant-général de la division recommande, à cette occasion, à tous les commandants des forts de redoubler de précaution pour qu'aucun étranger ne puisse s'introduire dans les places qui leur sont confiées. (Journal de l'Ain.)

— On vient enfin d'arrêter les voleurs des médailles de la Bibliothèque. Hier au soir, à six heures et demi, on a saisi, au moment où il montait en diligence, le nommé Drouhin, sur lequel on avait des soupçons. On a

trouvé dans la maison, rue des Mauvais-Garçons, n° 17 bis, où il demeurait avec un forçat libéré, 17 lingots d'or fin, 7 morceaux d'or, et une somme de 500 fr. en espèces d'argent.

Drouillet, le forçat libéré, a été également arrêté. Une correspondance a fait ensuite découvrir qu'une partie du vol devait se trouver chez un horloger de la rue Aumaire; on s'y est transporté aussitôt, et on y a saisi trois lingots d'or, plusieurs chaînes et gourmettes et d'autres objets.

Une visite chez le fils de ce dernier a fait trouver une montre et des correspondances aux mêmes chiffres et désignations que ceux des objets saisis chez Drouhin et Drouillet.

— On annonce que MM. Mallevall, secrétaire-général de la préfecture de police; Baugrand, chef de la comptabilité; Lecrosnier, chef de la 2^e division; Nay, chef du cabinet de M. le préfet de police; Joly, commissaire de police attaché au ministère de l'intérieur; Marut de l'Ombre, Portmann-Hartmann, Benoist et Eymouet, commissaires de police d'arrondissement, sont nommés chevaliers de la Légion d'Honneur. (Nouvelles.)

— Dans un moment où l'on doit décerner les croix d'honneur aux gardes nationaux, pour leur conduite dans les journées de juin, il est bon de rappeler à ceux qui l'ont oublié que, dans une circonstance bien autrement mémorable (puisque c'était en juillet 1851), les jeunes gens de l'Ecole polytechnique ont refusé unanimement les croix qui leur étaient offertes, et qu'ils avaient bien méritées.

Cet exemple fut suivi par les gardes nationaux. Il est vrai que nous étions alors sous l'influence de la victoire populaire et des sentiments qu'elle avait fait naître dans toutes les classes de la société.

Une si dangereuse contagion n'est plus à craindre aujourd'hui.

— En Allemagne, le bruit court que le prince Othon de Bavière, qui doit régner en Grèce, épouse une fille de l'empereur Nicolas, née en 1819. Les Grecs seront un peu étonnés de voir arriver deux enfants pour les gouverner.

— On écrit de Vienne, dans la *Gazette d'Augsbourg* :
« A chaque instant on s'attend à recevoir la triste nouvelle de la mort du duc de Reichstadt. L'état de l'illustre malade a beaucoup empiré dans la nuit du 16 au 17, et on dit que depuis quelques heures le malheureux prince donne à peine encore un signe de vie. Singulière destinée ! Dans le même château, dans la même chambre où naguère Napoléon, dans la plénitude de son pouvoir et de sa grandeur, promulguait de mémorables décrets, et où fut contracté son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, git maintenant le fils du grand homme, sans espoir, malgré les tendres soins de sa mère désolée. On entend tout le monde plaindre le sort rigoureux, la fin prématurée du prince aimable qui possédait toutes les qualités par lesquelles on gagne les cœurs. »

— On écrit de la Haute-Loire, 24 juillet :

« Un événement fâcheux vient d'avoir lieu à Issengeaux. Une cloche d'un poids considérable, qui est destinée à être fondue, devait être descendue de l'une des tours de l'église. Il paraît que toutes les précautions n'ont pas été prises pour cette opération, car à peine cette cloche a-t-elle été abandonnée aux cordages qui devaient servir à la descendre, qu'elle est brusquement tombée du haut du clocher jusqu'au rez-de-chaussée, en enfonçant successivement trois planchers; quatre ouvriers employés à la descente de la cloche ont été entraînés avec elle. L'un d'eux a été retiré mort des décombres. Les trois autres sont grièvement blessés, toutefois on espère les sauver. »

— Le 23 juillet a eu lieu à Lausanne la réunion des quatre abbayes; mais la joie de cette fête a été troublée par un malheur affreux : un marquer, M. Corsaz, frappé d'une balle partie par accident, est mort après 12 heures de souffrances.

Cet cruel événement fait espérer qu'on ne tardera plus à changer le système des cibles, système défectueux et source inépuisable de nombreux accidents.

— On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Par ordonnance en date du 17 de ce mois, le roi a nommé chevaliers de la Légion d'Honneur MM. Ch. Cesbron-Lavau, capitaine de la garde nationale de Cholet, et Airiau, sergent de la même compagnie, en récompense du courage et du dévouement qu'ils n'ont cessé de montrer dans la poursuite des rebelles, et notamment de leur belle conduite au combat de la Gaudrière, près Mortagne. M. Cesbron-Lavau commandait le détachement de la garde de Cholet, qui, avec un pareil nombre de militaires du 26^e de ligne, tint tête, en cette circonstance, à une bande de chouans quatre fois plus supérieure en nombre. M. Airiau, blessé grièvement dans la même rencontre, n'en continua pas moins à tirer sur les insurgés. C'est un militaire de l'ancienne armée, déjà blessé à Waterloo. »

— Un individu était traduit devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention de vol de fusils de munition dans les journées des 5 et 6 juin. Son avocat a fait valoir en sa faveur qu'il était pensionné de la liste civile, et a produit les parchemins attestant qu'il avait eu l'honneur d'être pendant long-temps dans la bouche de S. M. Louis XVIII.

Voici le diplôme, qui porte la signature de Louis XVIII et le contre-seing de M. le marquis Desolles :

« Sur le rapport qui nous a été fait de la personne du sieur André Zinski et de ses sens, suffisance, fidélité et affection à notre service, nous le retenant en la charge de l'un des aides de cuisine-bouche de notre maison, pour lui, par lui, l'avoir et l'exercer, en agir, en user avec tous les honneurs, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus, émolumens y attachés, après qu'il aura paru de bonne vie et mœurs, et fidèle à la religion catholique, apostolique et romaine, et après qu'il nous aura prêté le serment de fidélité qu'il nous doit à cause de la place d'aide-cuisine-bouche, à laquelle il a été nommé le 1^{er} novembre 1814. »

— Voici ce qu'on nous écrit de Belley sur la réception de M. Cormenin, député de cet arrondissement :

Un détachement de la garde nationale et de l'artillerie s'est porté en avant à un quart de lieue de la ville pour recevoir MM. Cormenin et Lagnette-Mornay. Ces messieurs, venant de Champagne, ne sont arrivés samedi qu'à 9 heures du soir; après qu'ils eurent mis pied à terre, M. le commandant de la garde nationale leur a adressé un discours auquel M. Cormenin a répondu. Dans ce moment l'artillerie a salué l'arrivée des députés par 16 coups de canon; à leur entrée dans la ville, on entendait les cris de *vivent nos députés ! vive la liberté !* un grand nombre de maisons sur leur passage étaient illuminées. On parle de lettres carlistes qui auraient été jetées ça et là.

Hier dimanche, toute la garde nationale a pris les armes et s'est montrée dans la plus belle tenue. A dix heures, on est allé chercher le drapeau à la mairie. MM. Cormenin, Lagnette-Mornay et les autorités l'ont accompagné et ont passé la revue de la milice civique, qui s'est fait remarquer dans les manœuvres à feu qu'elle a exécutées. M. le sous-préfet a prononcé un discours.

Un banquet de 150 convets auquel assisteront les députés et les autorités, a été préparé. Le soir, il y aura illumination et bal au Promenoir. (Journal de l'Ain.)

— On écrit d'Oirschot (Hollande), 21 juillet :

« Un chasseur volontaire de la Gueldre, qui avait pris part à la campagne de dix jours et obtenu la croix de bronze, vient d'accoucher. Cette femme ayant inutilement demandé, comme femme, la permission de suivre son mari, s'était déguisée et engagée dans le corps dont celui-ci faisait partie. »

— La santé de M. Orfila, qui s'était rétablie il y a quelques jours, donne de nouveaux plus graves et les plus sérieuses inquiétudes.

— Comme M. Paulin, gérant du *National*, M. Bascans, gérant de la *Tribune*, vient d'être renvoyé par la chambre d'accusation devant la cour d'assises de Paris, comme accusé de provocation suivie d'effrit à un attentat dont le but était de détruire le gouvernement. La peine prononcée par la loi contre ce crime est la mort. Dans les quatre ou cinq articles incriminés, la chambre d'accusation a signalé en outre les délits d'offenses envers la personne du roi, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, de provocation à la désobéissance aux lois et d'outrages envers des fonctionnaires publics (MM. Persil et Desmottiers), à l'occasion de leurs fonctions.

C'est probablement à la deuxième section des assises d'assises, présidée par M. Chignard, que cette affaire sera portée.

— La cour d'assises de la Dordogne vient de condamner le gérant de la *Gazette du Périgord* à trois mois de prison et 800 francs d'amende comme coupable d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

— Un perfectionnement vient d'être apporté dans le système des charivaris. On s'apercevait depuis long-temps que dans ces concerts les notes élevées étaient seules reproduites par les instruments. Dernièrement, dans un immense charivari donné à un prêtre du département du Finistère, on a eu l'ingénieuse idée d'amener des tonneaux, sur lesquels on frappait pour obtenir des notes basses. (Nouvelles.)

— Hier au soir, vers huit heures, un aérostat s'est enlevé aux acclamations des habitants de Montmartre, accourus pour être témoins de cette expérience hardie, emportant une nacelle de grande dimension, dans laquelle ont pris place M. de Lennox, son épouse, et M. Berrier, médecin. Ces intrépides voyageurs sont munis d'appareils semblables à des rames, à l'aide desquels ils se flattent, à ce qu'il paraît, de diriger leur course aérienne.

Mad. de Lennox portait le costume national des dames polonaises; elle a montré en partant beaucoup d'assurance et de gaieté.

L'aérostat s'est élevé d'abord avec quelque difficulté, et il a fallu l'alléger de son lest; alors il s'est dégagé du milieu des maisons environnantes, et montant à une assez grande hauteur, il a passé au-dessus de Paris, se dirigeant avec rapidité vers le sud. (Messager.)

— Le retour de M. le maréchal duc de Trévise, ambassadeur de France à St-Petersbourg, est décidément annoncé pour les premiers jours de septembre.

— On a commencé hier à envoyer à Compiègne divers objets qui doivent servir pour les fêtes du mariage du roi Léopold et de la princesse Louise.

— M. Gobet, juge au tribunal de première instance de la Seine, est mort du choléra.

— Nous lisons dans les journaux ministériels un article ainsi conçu :
« On écrit d'Epinal que le rédacteur en chef du journal la *Sentinelle des Vosges*, ancien notaire devenu homme de lettres, vient de prendre la fuite pour se soustraire à un mandat d'amener décerné contre lui, comme ayant soustrait les minutes de quelques actes publics alors qu'il exerçait les fonctions de notaire. »

Malgré toute l'indignation que cause un acte de lâcheté et d'infamie tel que celui de l'auteur de cet article, nous ne nous y arrêtons cependant que pour le prévenir que c'est devant les tribunaux qu'il aura à répondre de ses calomnies et de ses outrages purement gratuits.

Le gérant de la *Sentinelle des Vosges*, et non le rédacteur en chef, comme le dit l'article daté d'Epinal, se trouve, il est vrai, sous le coup d'une accusation absurde pour délit politique; il est vrai aussi que, par un contre-coup traitreusement calculé dans les salons de notre aristocratie, un mandat d'amener fut décerné contre lui pour avoir à répondre sur l'existence d'un acte qu'il aurait reçu comme notaire; mais il est de la plus insigne fausseté qu'il ait pris la fuite après avoir soustrait les minutes de quelque acte public. Nous connaissons depuis long-temps la mauvaise foi de nos ennemis du juste-milieu; nous concevons facilement que leur rage s'exhale de la manière la plus odieuse contre le gérant d'un journal patriote, c'est leur tactique la plus ordinaire. Pour ces hommes corrompus, tous moyens sont bons. Trahir la patrie, asservir le peuple, étouffer la presse indépendante, c'est le but de ces doctrinaires modérés qui chargent de paisibles citoyens à coups de sabres, de baïonnettes, et demandent à grands cris qu'on établisse des tribunaux de sang, qu'on dresse des échafauds.

Le gérant de la *Sentinelle des Vosges* paraîtra devant ses pairs aux assises prochaines, où il ne lui sera pas difficile de confondre et de flétrir ses dénonciateurs. Il se présentera ensuite dans le cabinet d'où est sorti le mandat d'amener décerné contre lui, et là il lui sera aussi facile de prouver qu'il n'a jamais soustrait aucun acte public ressortant de ses anciennes fonctions.

Quelques jours encore, et les dénonciateurs, *quels qu'ils soient*, seront désignés à l'animadversion publique. (Sentinelle des Vosges.)

— On lit dans le *Nouveliste vaudois* :

« Le 5 juillet, M. Buchwalder, lieutenant-colonel du génie fédéral, et un nommé Gaubat, qui l'aidait dans ses observations trigonométriques, étaient au sommet du Sentis, canton d'Appenzell, lorsqu'à six heures du matin éclata un orage épouvantable, accompagné de pluie et de grêle. Un vent impétueux versait sur eux un torrent d'eau; on entendait des mugissements, des craquements qui semblaient annoncer que la montagne allait s'écrouler. Ils étaient réfugiés sous leur tente, lorsqu'à six heures et quart la foudre éclata sur leur abri, tua Gaubat et paralysa presque la jambe gauche du colonel, qui touchait Gaubat. M. Buchwalder resta sans éprouver aucun sentiment de vie pendant trois quarts d'heure. Enfin il réfléchit que les douleurs cruelles qu'il éprouvait occasionneraient probablement une telle enflure qu'il ne pourrait plus se mouvoir et qu'il périrait faute de tout secours. Il était à deux lieues des chalets les plus rapprochés. Abandonnant à regret son compagnon pour lequel il ne pouvait rien faire, après l'avoir toutefois recouvert de toutes ses pelisses et couvertures, et avoir assujéti la tente avec de grosses pierres, le colonel se mit en marche au milieu du touragan qui persévérait dans sa violence et l'empêchait de reconnaître aucune route, il descendit par les plus horribles précipices, pouvant à peine se soutenir sur ses jambes, et atteignant les chalets à deux heures et demie. De là il envoya des secours au malheureux Gaubat, qui était resté mort sur le coup et qu'on rapporta à neuf heures du soir. M. Buchwalder fut transporté à St-Jean (Toggenbourg), d'où il a donné de ses nouvelles le 6 juillet. Certainement peu d'hommes auraient pu se tirer d'une aussi affreuse position; mais le colonel, familiarisé avec les difficultés de ces hautes régions depuis nombre d'années, est un homme remarquable par sa bonne tête à l'abri du vertige et sa ténacité pour lutter contre les éléments. Il est à souhaiter qu'il se rétablisse complètement et puisse continuer à rendre d'éminents services comme il l'a fait jusqu'ici, par les travaux géodésiques dont il est un des plus habiles collaborateurs. L'infortuné Gaubat laisse une vieille mère et une femme dont il était l'unique soutien à Delémont, en Porcuthuy. Les dernières nouvelles du colonel sont fort bonnes. »

— Les élèves de l'école ecclésiastique de Vence (département du Var) avaient obtenu de leur supérieur, M. l'abbé Giroux, d'aller se baigner à la mer. M. Giraud et trois professeurs les accompagnèrent jusque vers l'embouchure de la petite rivière du Loup. La mer était calme; on se met à l'eau. Ces jeunes gens ne savaient pas qu'il existait dans cet endroit des parties très-profondes. Au bout de quelques instants, un cri d'alarme se fait entendre; deux malheureux jeunes gens se débattaient contre la mort. M. Giraud le voit, et ce généreux prêtre, oubliant qu'il ne sait pas nager, court au secours de ses élèves, je jette à l'eau, et disparaît aussi. Un autre professeur, M. l'abbé Guiol, voulait suivre cet exemple, quand la vue des élèves, qui tous voulaient aller sauver leurs camarades, le retint sur le rivage.

Un seul élève, M. Jaubert de la Seyne, savait très-bien nager; il était un peu loin en mer; on le rappelle; il revient en toute hâte; il plonge jusqu'à trois fois dans l'endroit fatal, et à chaque fois il ramène une victime. La dernière fois, c'était le supérieur. Mais le premier qu'il avait retiré à pu seul être sauvé; c'était un jeune ecclésiastique nommé Borely, de Cipières. L'autre, M. Molinard, sous-diacre, n'a pu être rappelé à la vie, non plus que le trop courageux supérieur. Les frictions furent inutiles; le médecin déclara qu'il était trop tard. Les habitants de Villeneuve-Lombet et de Gagnes s'étaient empressés d'accourir à la nouvelle d'un événement qui a jeté la consternation dans le pays.

Toulon. — Deux sequestres, les sieurs Simian et Portal, ont été placés à bord du *Carlo-Alberto*. Le 25 juillet, le sieur Delucchi, de Gènes, beau-frère du propriétaire du navire sard, s'adressa au sequestre Simian pour le prier de le laisser monter à bord. Le sieur Simian refusa de souscrire à cette demande; et le sieur Delucchi n'ayant pu, malgré ses pressantes sollicitations, parvenir à obtenir ce qu'il demandait, prit le parti de s'adresser à l'autre sequestre. Il profita pour cela d'un moment d'absence de Simian. Portal, le second sequestre, se laissa toucher aux prières du sieur Delucchi, et lui permit de monter à bord. Alors le sieur Delucchi se jette aux pieds de Portal, lui avoue qu'une pièce importante pour lui, une lettre de laquelle dépend sa vie, est cachée à bord du bâtiment; qu'il est un

homme perdu s'il ne peut pas se rendre maître de cette lettre. Il lui offre quelques pièces de cinq francs, lui promettant une plus forte somme, qui sera payée dès qu'il aura la lettre. Gagné par ces supplications, le sieur Portal parut consentir à la demande : le sequestre et le sieur Delucchi entrent tous deux dans la cuisine, et ce dernier se met aussitôt à décoller une plaque en tôle placée sur le dessus de la cuisine.

Mais pendant qu'ils étaient occupés à cette opération, le sequestre Simian arriva; et, attiré par le bruit qu'il entendit dans la cuisine, il surprit Delucchi au moment où il avait presque achevé de détacher la plaque de tôle. Il l'empêcha de continuer et fit aussitôt prévenir l'autorité. Celle-ci étant arrivée, on a, en présence des magistrats de police, enlevé la plaque de tôle, et on a découvert une lettre de M. Pallavicini, chambellan de S. M. le roi de Sardaigne, et signée des initiales A. S.; on présume qu'elles indiquent M. Sala. Cette lettre est sous la date du 20 mai. On y parle de l'expédition du 30 avril; on y recommande, au nom de Mlle***, l'équipage du *Carlo-Alberto*, et surtout le capitaine, en les désignant comme de braves gens, des services desquels on se loue beaucoup; on y annonce, en outre, que Madame..... a débarqué le 29, avec six personnes, dans un bateau pêcheur, à la hauteur de la Ciotat: on y parle enfin de MM. B. K., de St-P. et autres.

L'autorité judiciaire s'est saisie de cette pièce, qui jette beaucoup de jour sur l'affaire de la conspiration du 30 avril. Elle a en même temps donné des ordres pour l'arrestation de M. Delucchi: il s'était enfui dès l'arrivée de l'autorité; il a été arrêté le même jour, à 8 heures du soir, au moment où il allait monter en voiture.

— Nous avons donné hier les premiers détails de l'arrestation des voleurs des médailles de la bibliothèque; voici les nouveaux renseignements que nous avons recueillis sur cette affaire.

L'horloger chez lequel on a trouvé trois lingots d'or se nomme Fossard; il a été arrêté ainsi que son fils.

Par suite de révélations, on a appris qu'il y avait encore dans leur maison soixante autres lingots; on s'y est transporté aussitôt et l'on a fait cette importante saisie hier à 11 heures du soir; les 60 lingots montent ensemble à une valeur de 72,000 fr.; ils étaient renfermés dans deux vases, lesquels étaient enterrés dans la cave.

D'après de nouvelles indications, on a dû opérer une fouille sur un point de la rivière où auraient été jetés plusieurs sacs de médailles de divers métaux sans grande valeur, et dont les voleurs se seraient ainsi débarrassés, parce que ces médailles ne pouvaient servir qu'à les faire décamer.

(Courrier Français.)

— Le jeune Benoît, condamné au supplice des parricides, attend encore avec sécurité dans la prison de Bicêtre le résultat du double pourvoi qu'il a formé en cassation et en grâce. On lui a laissé ignorer le rejet du premier de ces recours, et il a été d'autant plus facile de le tromper, qu'on l'a persuadé que la cour de cassation vaquerait pendant l'anniversaire des trois journées. Sa famille l'a fait prévenir qu'en cas de mauvais succès il recevrait à six heures du soir, la veille du jour fatal, la visite de M. l'abbé Montès, directeur de la Conciergerie. Cet avertissement ne l'a point alarmé. Non-seulement il proteste de son innocence à l'égard de l'assassinat de sa mère, mais il s'étonne qu'on ait pu trouver contre lui la moindre trace de ce crime. Il repousse également l'idée de l'assassinat de son ami Formage, mais au moins il convient que des témoins l'ayant reconnu ou ayant cru le reconnaître, les jurés ont pu, selon lui, être induits en erreur. En conséquence, il espère fermement qu'attendu son innocence démontrée sur l'un des chefs d'accusation, et l'incertitude qui entoure le second chef, il doit échapper au supplice et obtenir une commutation de peine.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 27 juillet. — Voici des renseignements positifs sur les forces respectives de don Miguel et de don Pedro.

Don Miguel a sous ses ordres 35,000 hommes; don Pedro n'a pas plus de 11,000 combattants.

Il est certain aujourd'hui que deux régiments entiers de l'armée de don Miguel ont passé à don Pedro. Ces nouvelles nous sont parvenues par les lettres les plus dignes de foi.

(Le Globe.)

BELGIQUE. — Enfin les Belges paraissent sortir de leur stupeur. Depuis long-temps un mouvement se préparait; plusieurs réunions avaient lieu dans la capitale et sur plusieurs points. Aujourd'hui le commerce d'Anvers vient de se déclarer le premier pour l'indépendance nationale. Il vient d'adresser au roi Léopold une adresse énergique pour lui demander de défendre plutôt l'indépendance de la Belgique que de souscrire aux traités déshonorants qu'on lui propose.

Cette démarche de la ville d'Anvers est d'autant plus étonnante que cette ville avait toujours paru la moins enthousiaste de la révolution, et que la guerre advenant, elle aurait le plus à souffrir.

On espère que dans peu de jours grand nombre d'adresses semblables seront parvenues au roi.

ITALIE. — Ancône, 13 juillet. — Tout est calme et tranquille dans cette ville.

— Un mécontentement général se manifeste dans l'Ombrie. A Castello il y a eu une émeute. Le peuple a attaqué les soldats du pape.

— Les arrestations continuent dans la Romagne, et un grand nombre de personnes en émigrent.

15 juillet. — On mande de la Romagne que les troupes étrangères auxquelles le gouvernement donne le nom de Suisses, forment déjà un effectif de 2,500 hommes.

— Dans les Marches, il s'est formé des bandes de brigands qui se livrent impunément à toutes sortes d'excès envers ceux qui sont soupçonnés d'être libéraux.

PRUSSE-RHÉNANE. — 12 juillet. — Toutes les librairies dans ces provinces sont maintenant soumises à l'inspection de la police. Il paraît que les lois autrichiennes sont généralement suivies dans toute l'Allemagne.

VARIÉTÉS.

LES SEPT CONTES NOIRS ;

Par Louis COUAILHAC (1).

L'ouvrage que nous annonçons sort de la plume d'un jeune professeur, qui se distinguait naguère à notre collège royal par un enseignement plein de clarté et de méthode. Doué d'une imagination vive, d'une verve poétique trop rare aujourd'hui, il fit paraître, avec un de ses collègues, les *Inspirations*, premier essai qui nous révélait deux poètes remplis de force et de patriotisme. L'autorité fut effarouchée, les dénégations anonymes eurent leur cours, et, grâce à la moralité de nos administrateurs, les deux auteurs furent destitués, et l'ouvrage saisi fut livré au juge d'instruction. Sans doute on y trouvera la république toute vivante, et, comme Minerve, sortie tout armée du cerveau de Jupiter.

En même tems, M. Louis Couailhac livrait à l'impression les *Sept Contes Noirs*, œuvre d'une toute autre nature: de la poésie il est descendu à la prose, et non sans succès. Les sujets qu'il a traités sont de nos jours; les scènes qu'il a peintes se sont peut-être mille fois répétées autour de nous d'une manière moins prononcée peut-être, moins pittoresque, moins dramatique; mais le fond est le même, les personnages se ressemblent, le langage est frappant de vérité; le tableau, nous le connaissons; mais les ombres, les couleurs, le jour sous lequel il nous est montré le rendent entièrement nouveau. Scènes de jeunesse, de boudoir, d'hôpital, de police, d'élections, de ménage, d'atelier, d'émeute, tout se trouve là; tout est peint d'un ton grave ou plaisant, ironique ou sérieux. — Sans doute on reconnaît en plus d'un endroit que ce livre est l'ouvrage d'un jeune homme; mais à ce jeune homme on ne saurait refuser un talent souple et facile, de l'énergie dans la pensée, de la justesse et quelque chose de neuf dans l'expression. Nous aimons à croire que le public le lira avec plaisir, et que ses suffrages nous vaudront bientôt une autre production de ce genre. — Nous recommandons surtout aux lecteurs la *Causerie d'Ouverture*, dont nous sommes heureux de citer un fragment;

« Depuis deux ans le tumulte politique a un peu étouffé la voix crierie des sectes littéraires; plaise à Dieu que nous ne l'entendions plus et que chacun suive son chemin. Tout homme maintenant prend sa part des affaires publiques, et les poètes eux-mêmes ne laissent pas la leur. Tandis que le député dit son opinion à la tribune, que le publiciste développe la sienne dans une feuille périodique, Lamartine plaide en vers pour les ministres coupables; *Némésis* fouette de son hémistiche sanglant les Sinons qui sont au pouvoir; Chateaubriand entoure une mauvaise cause des prestiges de son éloquence; et tout cela est du journalisme en grand. — Et c'est bien. — Il faut que les hommes à organisation poétique mettent aussi la main à l'œuvre de notre grande régénération, et lorsque les passions se seront enfin calmées, lorsque la France, heureuse, libre, reprenant dans l'Europe le rang qui lui convient, suivra sa marche glorieuse, alors ils n'auront plus qu'à entonner des chants de triomphe et à guider l'humanité vers le progrès social. — Jusque-là, mes maîtres, criez d'un cri retentissant contre ces Judas qui, après avoir pendant quinze ans donné au peuple une généreuse impulsion vers la liberté, lui disent maintenant: *Tu parteras-là!* et lui opposent une digue de baïonnettes et de canons! *Némésis* stigmatise d'un fer chaud

(1) Un vol. in-8°. — Prix: 3 fr. — A Lyon, chez Perret, imprimeur, rue St-Dominique, n° 13; chez Bohaire, rue Puits-Gaillet, n° 9; chez Babeuf, rue St-Dominique, et chez les principaux libraires. — A Paris, chez Bohaire, boulevard des Italiens, n° 10.

ces ministres qui, après avoir eu en 1830 de l'indignation de commande contre les violateurs de la Charte, la violent eux-mêmes en 1832; qui professent une horreur sans bornes pour Danton et Robespierre, et qui, parodistes d'une grande époque, se livrent tout-à-coup à des mesures de terreur sans avoir pour excuse le concours d'événements impérieux qui entraînaient l'énergique Convention. Ah! si la restauration leur faisait mal au cœur, quel sentiment devons-nous éprouver, nous autres patriotes, en face d'un pouvoir qui, favorisé par le hasard, enivré par une victoire inattendue, s'affuble tout-à-coup de la force, comme le renard de la peau du loup, et ment à toutes ses promesses en disant: J'ai des soldats. Un beau jour les soldats égarés redeviennent peuple, les citoyens abusés ouvrent les yeux, et la faiblesse reste seule et dans toute sa nudité devant l'indignation légitime d'une grande nation. »

L'exécution typographique de ce volume fait honneur à la presse lyonnaise. Il sort de l'imprimerie de M. Perret.

AGRICULTURE.

« M. Lamy, ancien juge de paix à Périgueux, vient de nous communiquer une expérience qui, due au hasard, comme toutes les plus précieuses découvertes, peut être extrêmement utile dans notre pays surtout dont l'une des plus grandes richesses est la récolte des céréales. Elle consiste à prouver que le blé coupé vert produit plus et en meilleure qualité que lorsqu'il a atteint sa parfaite maturité. Quel avantage ne pourrions-nous pas dès-lors tirer de cette découverte, quand la grêle viendra, comme il y a deux ou trois ans, hacher nos blés avant l'heure!

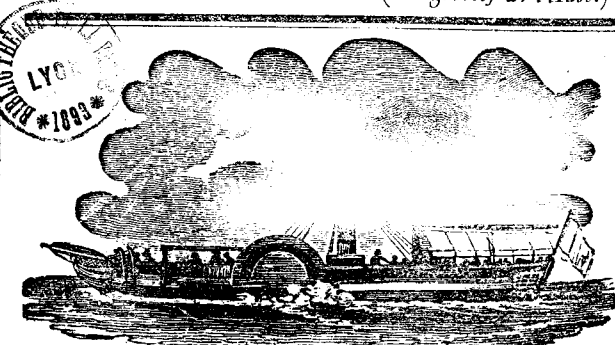
» M. Lamy avait, sous deux cerisiers, du blé superbe qui avait été foulé aux pieds: il le fit couper quinze jours avant l'autre, et en fit une gerbe qu'il eut l'idée de mettre à part. Il fit faire une gerbe d'égale grosseur du blé qui fut coupé quinze jours plus tard, et les fit dépiquer séparément. La vertic produisit cinq picotins, l'autre quatre picotins trois-quarts. Les cinq picotins pesaient 35 livres, et les quatre picotins 27 livres 3/4. Le blé était pourtant également sec.

» Les 35 livres de blé donnèrent 36 livres 3/4 de pain blanc, les 27 livres ne donnèrent que 26 livres 1/2 de pain second.

» Il y a donc un avantage inappréciable à couper le blé un peu vert, parce que, nous dit M. Lamy, le grain en lait a moins de son et plus de farine, tandis qu'en séchant trop il se racornit, donne plus de son et une farine moindre en volume et en blancheur.

» Nous croyons rendre service à l'agriculture en consignant ici les observations de M. Lamy. »

(Progressif de l'Aube.)



(366) PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LE RHONE.

A dater du 2 août les paquebots à vapeur sur le Rhône reprendront leur service ordinaire.

Mardi, Jeudi, Dimanche, à cinq heures du matin.

	PRIX DES PLACES:	1 ^{re} .	2 ^{me} .
Valence,		15 f.	12 f.
St-Espirit,		24 f.	17 f.
Avignon,		30 f.	20 f.

S'adresser quai de Retz, n° 42.

ANNONCES DIVERSES.

(158 7) SEUL DÉPOT A LYON,

Place des Célestins, n° 9, au 1^{er}, sur le devant,

Des articles de toilette de M^{me} MA, de Paris, qui ne se trouvent que dans sa maison si avantageusement connue depuis nombre d'années, par les éloges des premiers journaux de la capitale.

1^o Les Eaux noires, blondes et châtain, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux sans nulle préparation, ni le moindre inconvénient;

2^o Les Pommades américaines, qui teignent également en toutes nuances et à la minute, les cheveux, sourcils et favoris, d'une manière durable, et en leur conservant la souplesse et le brillant.

3^o La Pommade grecque, qui fait croître eu fort peu de tems les cheveux et favoris, en arrête immédiatement la chute et les empêche de blanchir;

4^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui effacent les rousseurs et toutes les taches du visage, en blanchissant à l'instant même la peau la plus brune;

5^o La Pâte cirassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute;

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver sans qu'il disparaisse;

7^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau. Le prix de chaque article est de SIX francs, ou DIX francs pour deux. La plupart de ces cosmétiques étant d'un effet immédiat, peuvent être essayés, avant qu'on les achète, de huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, à l'adresse ci-dessus.

(368) A vendre. — Une belle jument de Mecklenbourg, également propre à la selle et au cabriolet, âgée de 6 ans 1/2, bai doré en tête, les extrémités noires, courte queue.

S'adresser à M. Camet, cabinet littéraire, rue de la

Cage, n° 2.

Messageries Royales D'ITALIE.

Changement de service de Lyon à Turin.

A dater du 24 courant, MM. Bonafous frères font partir les mardi et vendredi une diligence à 9 places pour voyageurs et marchandises, et le dimanche un chariot en poste pour les marchandises seulement.

Départs à 7 heures du soir. Trajet en 2 jours 1/2.

Bureaux: à Lyon, rue Neuve, n° 17. (534 6)

(218 4) Le grand hôtel de l'Europe, cour des Fontaines, près du Palais-Royal, à Paris, vient d'être acquis par Comtois-Gault, ci-devant propriétaire de l'hôtel du duc de Bourgogne à Joigny, sur la route de Paris à Lyon. Cet hôtel, élégamment meublé, se recommande par sa propriété, sa confortabilité, sa tranquillité, sa situation dans le centre de Paris, à proximité des Tuileries, des théâtres, de la Bourse; la modération des prix, l'accueil, les soins, les prévenances dont tous les voyageurs y sont entourés.

On y trouve restaurant, remises et écuries. (GG. 596)

(9805 9) AVIS.

Le public apprendra avec intérêt que la pharmacie Colbert (à Paris), a établi un dépôt de son *Essence de*

Salsepareille concentrée, la seule qui ait une juste célébrité, chez M. Aguetant, pharmacien, place Confort, n° 15, à Lyon.

L'*Essence de Salsepareille* de la pharmacie Colbert, dont on a fait partout des contrefaçons et imitations grossières, est employée avec un succès incontestable pour la guérison radicale des *maladies secrètes* récentes ou anciennes, des *dartres*, des *affections scorbutiques* et *serofuleuses*, *douleurs rhumatismales* et *goutteuses*, *fleurs blanches*, et toute *écroûte du sang* annoncée par des démangeaisons, taches et boutons à la peau, teint sans fraîcheur, plombé ou couperosé; elle est également le seul remède certain des accidents causés par l'usage du mercure. Le public ne la confondra ni avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, ni avec les préparations anglaises.

Le prix du flacon: 5 fr. Le prospectus de quatre pages in-4° porte le cachet de la pharmacie Colbert.

(548 2) DÉPURATIF DU SANG.

L'extraire de salsepareille composé du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n° 31, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes marquées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé. Se vend au prix de 5 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 15.

(288 2) LE VINAIGRE COMPOSÉ

De M. Sarradin (rue des Lavandières-St-Opportune, n° 29, à Paris) est un des meilleurs moyens qu'on puisse

employer pour purifier l'air lorsqu'il règne des maladies contagieuses et épidémiques. Chaque bouteille porte son nom incrusté sur le verre. On le trouve à Lyon chez M. Rochet, place des Terreaux.

Des dépôts sont établis dans toutes les principales villes de France.

(198 7G) Changement de Domicile.

M^e Coron, notaire, ci-devant rue St-Côme, n° 8, a maintenant son étude rue du Plâtre, n° 1, au 2^e étage, l'angle de la place St-Pierre, à Lyon.

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 1^{er} juillet.

(Pour la clôture des Représentations de M. Gobert.) Vert-Vert, vaud.—Schœnbrunn et Ste-Hélène-drame.

BOURSE DE LYON. — 31 juillet 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 mars. 97¹/₂ 25 50
fin courant. 97¹/₂ 25 50
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin. 67¹/₂ 15
fin courant. 67¹/₂ 20 25

Anselme PETETIN.

LYON. IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, N° 5.